



République Française
Ville de Clamecy

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 058-215800798-20250321-D2025_030-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 21 mars 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mars 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. BOICHE et M. MECHIN avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE, Mme DUQUE, M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI et Mme MAILLARD.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N° 2025-030 : NOTRE-DAME DE BETHLÉEM TRANCHE 3
ATTRIBUTION DU MARCHÉ : LOT N°1 - ÉCHAFAUDAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la consultation des entreprises est intervenue du 31 décembre 2024 au 31 janvier 2025,

Vu la Commission d'Appel d'offres du 10 mars 2025,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les travaux des tranches 1 et 2 de l'église Notre-Dame de Bethléem étant dorénavant terminés, il convient de démonter le parapluie de protection et de procéder au montage d'un échafaudage adapté à la réalisation de la tranche 3 qui consiste notamment à assurer l'étanchéité de l'édifice.

Monsieur le Maire indique qu'après une analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offre de la Ville de Clamecy, réunie le lundi 10 mars 2025 à 17h30, a rendu un avis consultatif favorable au classement proposé par la maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé d'attribuer les lots de travaux comme suit :

- Lot échafaudage : Entreprise **ALTRAD ARNHOLD** pour un montant HT : 311 256,50 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer le marché Notre-Dame de Bethléem - Tranche 3 Lot Echafaudage à l'entreprise ALTRAD ARNHOLD pour un montant HT de 311 256,50 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire

